

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ DAoust, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

Sont présents formant quorum:

Marc-André Daoust, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Michel Thorn, vice-président et représentant Saint-Joseph-du-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 023-09-2022

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

**Il est proposé par monsieur Michel Thorn
Appuyé de madame Chantal Chartrand**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 septembre 2022 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 024-09-2022

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2022**

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Appuyé de monsieur Michel Thorn**

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 025-09-2022

3.1 **DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

CONSIDÉRANT l'obligation du secrétaire-trésorier de déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Appuyé de monsieur Michel Thorn

Et unanimement résolu de prendre acte des états comparatifs des revenus et des dépenses de la RADM pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022.

Résolution RA 026-09-2022

3.2 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE AVEC HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA, LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC ET LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES (RADM)

CONSIDÉRANT QUE la Corporation intervient à une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA contre une partie des lots 1 461 219, 1 465 680, 3 565 228, 3 775 856 et 4 048 206 du Cadastre du Québec (*ces lots pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale*) appartenant à la VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte de servitude soumis, est dûment approuvé par les présentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes reconnaît qu'il y a chevauchement de l'assiette de la servitude décrite dans le présent acte affectant une partie du lot 1 461 219 Cadastre du Québec et de celle décrite dans l'acte de servitude en sa faveur publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 395 190 ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Appuyé de monsieur Michel Thorn

Et unanimement résolu d'autoriser un membre de l'étude des *Notaires Beauchamp, Cyr Inc.* à signer pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

● **EXPLOITATION**

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

● **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 027-09-2022

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Thorn

Appuyé de madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 20h.

Marc-André Daoust
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire